

« TotalEnergies et Dalkia ont fraudé »

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE | La ministre **Olga Givernet** annonce que cinq fournisseurs devront payer une amende de 2,4 millions d'euros et supporter 6 millions d'euros d'annulation de contrats.

Propos recueillis par
Erwan Benezet

AVEC MAPRIMERÉNOV', c'est l'autre outil qui permet aux particuliers d'être aidés financièrement pour la rénovation énergétique de leur logement. Les certificats d'économie d'énergie (CEE) reposent sur le principe du pollueur-payeur. Les fournisseurs ont des objectifs d'économie d'énergie imposés par l'État et peuvent les remplir via ces CEE à destination des ménages, s'ils changent de chaudière par exemple. Un système vertueux sur le papier, mais qui génère des malversations.

Vous avez demandé des sanctions financières à l'encontre de cinq entreprises du secteur de l'énergie. Que s'est-il passé ?

OLGA GIVERNET. Je leur reproche d'avoir détourné le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Parmi elles, on compte deux poids lourds du secteur, TotalEnergies et Dalkia, une filiale à 100 % d'EDF, qui ont fraudé ces aides. Ainsi que trois autres fournisseurs, Heliio Solutions, Sefe Energy et Teksial.

Pour quelles sanctions ?

Toutes devront s'acquitter d'une amende, de 2,4 millions d'euros au total. Elle vient en complément de l'annulation des opérations sur lesquelles ont été observées des irrégularités pour un équivalent de 6 millions d'euros en certificats d'économie d'énergie. Cela signifie que les cinq opérateurs devront par ailleurs compenser ces annulations en finançant de nouvelles opérations. Il s'agit de protéger les particuliers qui ont été floués, alors que de bonne foi, ils souhaitaient bénéficier d'un dispositif qui leur permet, via des travaux de rénovation énergétique, de diminuer le montant de leurs factures, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Qu'est-il reproché à ces entreprises exactement ?

D'avoir demandé des CEE pour des travaux de rénovation énergétique chez des particuliers, alors qu'ils n'avaient pas été réalisés, ou que les résultats n'étaient pas à la hauteur des objectifs de réduction d'énergie annoncés.

Comment est-ce possible ?
Parmi les comportements



LE/JEAN-BAPTISTE QUENTIN

sanctionnés, nous avons identifié le fait de réaliser de fausses déclarations, en surestimant les déperditions énergétiques d'un logement avant travaux. Puis en exagérant, mais dans l'autre sens, le gain énergétique, une fois qu'ils ont été réalisés. Cela permet de gonfler artificiellement les sauts de classes énergétiques, et donc de récupérer davantage de certificats. C'est clairement de la fraude.

C'est la première fois que ces entreprises font l'objet d'une pénalité financière ?

Pour certaines, non. TotalEnergies ou Heliio ont déjà été sanctionnées respectivement en décembre 2023 et juillet 2023. Idem pour Heliio six mois plus tôt. Mais aussi EDF ou Butagaz...

Peut-être que les sanctions ne sont pas suffisantes ?

Il faut encore renforcer les dispositifs. Une proposition de loi sera défendue le 2 décembre au Parlement par le député (EPR) Thomas Cazenave. Elle vise notamment à durcir les règles autour du démarchage. Nous nous réservons aussi le droit de suspendre l'agrément d'une entreprise en cas de récidive. Une liste noire de fraudeurs sera rendue publique, sur le principe du name and shame (dénoncer publiquement une entreprise).

Faut-il renforcer les contrôles ?

C'est une question d'équilibre. En 2023, nous en avons effectué 700 sur 160 000 opérations, auxquels s'ajoutent les contrôles réalisés par la DGC-CRF et les fournisseurs. Avec des sanctions prononcées tous les six mois. L'État se trouve dans une situation financière contrainte. Si on multiplie encore les contrôles, ce sont autant de moyens non utilisés pour la rénovation.

En attendant, la fraude gangrène le secteur...

Il y a des cas de fraude, je l'ai dit et je prends des mesures. Comme celle en fin de semaine dernière de suspendre le dispositif « Coup de pouce thermostat connecté » (lire ci-contre), à la suite de nombreuses alertes. Il fallait envoyer un signal fort.

Ces cas de fraudes surviennent alors que les travaux aidés par MaPrimeRénov' ont chuté de 40 %. C'est un échec ?

Je me refuse à le considérer comme tel. Il y a forcément un temps de mise en route de nos ambitions, notamment pour la rénovation globale. Le pays compte 5 millions de passoires énergétiques. Nous conservons l'objectif de 600 000 rénovations de logements par an d'ici à 2030.

Paris, le 22 novembre.

Il est reproché aux opérateurs épinglés d'« avoir demandé des certificats pour des travaux, alors qu'ils n'avaient pas été réalisés, ou que les résultats n'étaient pas à la hauteur des objectifs de réduction annoncés », explique Olga Givernet, ministre déléguée à l'Énergie.

THERMOSTATS OBLIGATOIRES | Gare aux arnaques

« **JE ME SUIS FAIT** bêtement avoir », reconnaît Pascal, retraité de 66 ans résidant en Loire-Atlantique, qui assure faire habituellement « attention » à ce genre de fausses pratiques.

L'arnaque, de plus en plus répandue, n'a rien de complexe. Des personnes mal intentionnées démarchent leurs cibles en leur proposant d'installer gratuitement, grâce aux aides de l'État, des thermostats connectés, qui seront obligatoires à compter de 2027. Un dispositif gouvernemental qui existe bien (jusqu'à 600 € en fonction du foyer), que les escrocs cherchent à récupérer. Leur technique : installer des appareils de mauvaise qualité et mettre la main sur les informations du foyer permettant de toucher cette prime. Le gouvernement a annoncé ce vendredi suspendre en partie son dispositif en raison de ces « suspicions de fraudes ».

Pour Pascal, il est trop tard. Il a accepté qu'un technicien de 100 m² pour réaliser un devis. « Il a regardé mes radiateurs et m'a dit que j'avais le droit à cinq thermostats gratuits. » Problème,

le matériel installé ne fonctionne pas. « J'ai dû remettre les anciens thermostats », regrette-t-il. Certes, Pascal n'a rien eu à déboursier mais la prise en photo de son justificatif de domicile et de sa carte d'identité l'inquiète. « Je crains qu'ils s'en servent pour ouvrir un compte bancaire », explique celui qui a porté plainte.

« Je n'en ai pas dormi »

Pour Alhem, 30 ans, l'affaire paraissait encore plus crédible, après avoir vu une affiche dans le couloir de sa résidence, au Chesnay (Yvelines). Le soir même, une équipe se rend chez elle et affirme que ces thermostats connectés sont obligatoires. « Ils m'ont fait signer des papiers et ont photographié ma fiche d'imposition et mon justificatif de domicile. Ils nous ont mis la pression », confie-t-elle.

Dans les jours qui suivent, Alhem se rend compte que les équipements posés fonctionnent mal. « Mon bailleur a écrit que l'entreprise qui était passée était frauduleuse, je n'en ai pas dormi le soir », souffle celle qui a effectué un signalement à la Répression des fraudes. **Louis Valleau**



Si on multiplie encore les contrôles, ce sont autant de moyens non utilisés pour la rénovation

Olga Givernet